

Index Egalité Professionnelle Femmes/Hommes 2025

Au titre de l'année 2025 :

Le GIE Belleville a obtenu le score **de 99 sur 100** à l'index égalité Femmes-Hommes, en progression par rapport à 2024 (93 points)

Cet index est obtenu à partir des 4 indicateurs suivants :

- Indicateur relatif à l'écart de rémunération : 39/40
- Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
- Indicateur relatif au pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : Non calculable
- Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

GIE BELLEVILLE	2022	2023	2024	2025	NB point max
1- écart de rémunération (en %)	39	39	39	39	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	25	35	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	15	incalculable	incalculable	incalculable	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	5	5	10	10
INDEX (base 100)	84	93	93	99	100

Le GIE Villette a obtenu le score de **89 sur 100** à l'index égalité Femmes-Hommes, résultat en recul par rapport à 2024 (96 points).

Cet index est obtenu à partir des 4 indicateurs suivants :

- Indicateur relatif à l'écart de rémunération : 36/40
- Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
- Indicateur relatif au pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : Non calculable
- Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

GIE VILLETTE	2022	2023	2024	2025	NB point max
1- écart de rémunération (en %)	33	36	37	36	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	35	35	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	15	incalculable	incalculable	incalculable	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	10	10	5	10
INDEX	93	95	96	89	100

Les variations à la hausse et à la baisse des deux index sont essentiellement imputables à l'indicateur 4, dont la variation est consécutive à des départs, modifiant la représentation dans les deux structures.